

Litige d ordre matériel apres une séparation

Par cosette85, le 18/04/2009 à 22:17

Bonjour,

Je m adresse à vous,apeurée par les menaces de mon ex-compagnon:pendant notre relation,ce dernier m a acheté un réfrigérateur,et,de bonne foi,me l a laissé apres son départ. Les papiers concernant cet achat sont à mon nom(donc la garantie),mais ,mécontent de mon refus de tre sa compagne, il menace de porter plainte si je ne lui rembourse pas cet achat. je n ai pas de revenus, car bénéficiaire de l allocation adulte handicap, et aucin moyen donc de lui verser cette somme. Je lui ai proposé de reprendre le réfrigérateur, mais il refuse , et appuie ses menaces. Est-il en droit de porter plainte, meme si les papiers de cet achat sont à mon nom? Merci par avance de votre aide.

Par Marion2, le 18/04/2009 à 22:22

Bonsoir,

Votre ex-compagnon peut toujours déposer une plainte, mais elle ne sera pas recevable. Ce réfrigérateur est à votre nom. Il ne peut rien faire...
Pas de souci pour vous.

Cordialement.

Par cosette85, le 18/04/2009 à 23:05

Merci à vous de me répondre aussi rapidementCela me rassure vraiment. Betty	